



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2026

Présents: Mr Bousquet Pierre, Mme Latorre Brigitte, Mr Sales Guy, Mr Garenc Christophe.
Mme Presle Nathalie, Mme Pavy Samantha

Excusée : Mme FABAS Laetitia (procuration à Mr GARENC Christophe).

Début de séance : 17 h..

Approbation à l'unanimité du Procès-verbal du 5 juin 2026.

1. Emploi secrétaire de mairie :

La création à compter du 01 août 2026 d'un emploi de secrétaire général de mairie à temps non complet pour 12 heures hebdomadaires pour exercer les missions de secrétaire général de mairie sur le grade de Rédacteur.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

L'agent devra justifier du grade de rédacteur et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à l'indice brut 452 de la grille indiciaire des Rédacteurs.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste ;

Le conseil approuve à l'unanimité le recrutement, d'un secrétaire général de mairie.

2. Cession terrain ARMENGAUD

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 5 juin 2026 concernant la régularisation de la terrasse construite en partie sur le domaine public communal par la famille ARMENGAUD / BOUSQUET (parcelle cadastrées section L 738-739 et 740).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- CONSTATE la désaffectation matérielle de la portion de terrain de 30 m² (parcelle issue du document d'arpentage / teinte rose du plan), celle-ci n'étant plus ouverte ni utile à la circulation publique ;
- PRONONCE le déclassement de cette portion de 30 m² du domaine public communal pour l'incorporer dans le domaine privé de la Commune ;
- APPROUVE la cession de cette parcelle déclassée de 30 m² au profit de l'indivision ARMENGAUD / BOUSQUET, pour une somme de 600€ pour éteindre le litige d'alignement ;
- RAPPELLE que la démolition de la clôture et du mur de soutènement empiétant (partie bleue sur le plan) ainsi que leur reconstruction sur la nouvelle limite divisoire seront exécutées par l'acheteur de la propriété avant le 1^{er} juillet 2027 et que l'ensemble des frais de travaux, de géomètre et d'acte notarié ne seront pas à la charge de la commune ;
- AUTORISE M le Maire à signer l'acte authentique de cession à intervenir en l'étude de Me Philippe LESTRA ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

3. Acquisition défibrillateur

Approbation à l'unanimité pour l'achat du défibrillateur pour la somme de 1265 euros TTC et 159 euros TTC pour l'entretien annuel.

4. Panneaux signalisation

La commune envisage d'installer des panneaux de signalisation sur la route départementale en vue de faire ralentir les usagers lors de leur passage dans le village.

Des renseignements seront pris au niveau du département pour régler cette installation.

5. Presbytère

Mr le Maire fait part au conseil municipal qu'il y aurait lieu de rénover le presbytère pour éventuellement le soumettre à une location.

Un plan de financement sera établi suivant les devis et les éventuelles subventions qui seront demandées.

Le Conseil municipal approuve par 6 voix pour et 1 contre.

6. Questions diverses :

- Bilan de la réunion publique du samedi 4 juillet.

Votre participation témoigne de l'attachement que vous portez à la vie de notre Commune et de l'intérêt que vous accordez au travail mené par les Elus. Votre présence est essentielle, car elle contribue au dialogue, à la transparence et à la construction de l'avenir de notre village.

Merci à tous pour votre présence !

- Maison Savate

Les travaux 2026 ne sont pas terminés, la pose de la terrasse est prévue à l'automne 2026.

- Horaires de la Mairie

A partir du mois d'Août 2026 les horaires d'ouverture seront changés, la mairie sera donc ouverte au public le mardi et jeudi après-midi de 14 h à 16 h.

Pour tout entretien avec Monsieur le Maire, merci de bien vouloir prendre rendez-vous par téléphone.

- Fuites d'eau

Les fuites dans le bourg et à la Mouline seront réparées par la Communauté de Communes.

La séance est levée à 18h30.